

Demande d'autorisation Kermesse des écoles

Renvoyez ce document, accompagné
de votre règlement, à la Sacem :

Consultez nos tarifs et services en ligne sur www.sacem.fr

Merci par avance de renseigner précisément ce formulaire.

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

sacem F

Nom de l'organisateur (école, association, coopérative...) :

Nom et prénom de son représentant : Qualité :

Adresse :

Commune : Code postal :

Tél. : Fax :

Courriel :

Affiliation à une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem : oui non

Si oui, laquelle : N° de la carte d'adhérent de l'année en cours :

Association reconnue « Éducation Populaire » : oui non Date d'agrément :

1. CONDITIONS D'ORGANISATION

Date de la kermesse : du / / au / /

Nom et adresse du lieu :

2. NATURE DES DIFFUSIONS MUSICALES

Merci de sélectionner la nature de vos diffusions musicales :

Spectacle d'enfants (chorales, concerts, danse...)

Merci de nous faire parvenir, si vous la connaissez, la liste des œuvres interprétées.

Sonorisation de la kermesse (cours d'école, stands, préaux...) à l'aide de musique enregistrée (CD, MP3, streaming...)

Dans la mesure où vous utilisez de la musique enregistrée, vous devez acquitter la rémunération équitable due à la Spré (qui a chargé la Sacem d'en assurer la collecte) au bénéfice des artistes interprètes et des producteurs de disques. Pour les associations de bénévoles sans but lucratif, le montant est de 55,55 € TTC. Aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire ; vous recevrez la note de débit Spré avec celle de la Sacem.

3. MONTANT À RÉGLER

1 - Sélectionnez le forfait de droits d'auteur qui vous correspond :

Spectacle d'enfants : forfait A, B ou C.

Sonorisation de la kermesse : forfait D, E ou F.

Spectacle d'enfants + sonorisation de la kermesse : forfait D, E ou F.

FORFAIT DE DROITS D'AUTEUR 2016	SPECTACLE D'ENFANTS		SONORISATION DE LA KERMESE	
Plein tarif	63,03 € TTC	<input type="checkbox"/> A	81,98 € TTC	<input type="checkbox"/> D
Réduction de 20 % pour toute déclaration préalable à la date de la kermesse	50,42 € TTC	<input type="checkbox"/> B	65,58 € TTC	<input type="checkbox"/> E
Réduction supplémentaire de 12,5% Si votre association est reconnue « Éducation Populaire » ou adhérente à une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem	44,12 € TTC	<input type="checkbox"/> C	57,39 € TTC	<input type="checkbox"/> F



2 - Calculez le montant de vos droits :

Forfaits A, B ou C – je règle le montant du forfait indiqué.

Forfaits D, E ou F – je règle le montant du forfait indiqué **+ 55, 55 € TTC** correspondant au montant de la rémunération équitable due à la Spré.

Nous vous prions de nous retourner ce document **daté et signé** ainsi que votre règlement **par chèque à l'ordre de la Sacem**.

À réception de votre chèque, vous recevrez une note de débit acquittée pour votre comptabilité.

Vous pourrez aussi la retrouver en ligne dans votre espace réservé sur sacem.fr.

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements mentionnés par la présente demande d'autorisation.

Fait à Le Signature